

VISITE A la DIPJ DE LYON LE 29 NOVEMBRE 2016

Le SNAPATSI représenté par Claire COUYOUMDJIAN, secrétaire national adjoint chargée des scientifiques, Erdinc ALTINKAYNAK, secrétaire zonal, et Remy MIALON, secrétaire zonal adjoint chargé des scientifiques, a rencontré le 29 novembre 2016 les personnels scientifiques puis le directeur de la DIPJ de LYON.

A l'occasion de cette rencontre, nous avons évoqué l'actualité des scientifiques.

La mise en place du PPCR

Cette mise en place de nouvelles grilles indiciaires pour les trois corps de scientifiques dans le cadre de la refonte du régime indiciaire de l'ensemble des fonctionnaires est applicable à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les techniciens et du 1^{er} janvier 2017 pour les AS et les ingénieurs.

Le nouveau décret statutaire des techniciens, après examen par la fonction publique puis le conseil d'Etat, a été publié le 6 décembre. La mise en œuvre administrative de ce nouveau décret est prévue pour la fin de l'année avec mise en œuvre financière ensuite. Ce passage à la nouvelle grille B du PPCR se traduit automatiquement par le changement de grade des techniciens qui deviennent techniciens principaux et des techniciens principaux qui deviennent techniciens en chef. En effet, dans cette nouvelle grille B, le grade de technicien correspond à un niveau BAC alors que les techniciens de PTS ont été recrutés au niveau BAC + 2.

La nouvelle grille des ASPTS correspondra à la grille type de la catégorie C de la fonction publique, et la nouvelle grille des ingénieurs correspondra à une grille de catégorie A spécifique aux ingénieurs recrutés à BAC + 5.

La mise en place des mesures du protocole de valorisation des carrières spécifiques aux PTS

L'IPTS (indemnité de fonction) sera augmentée. Un réajustement des ratios sera également mis en place pour relever le pourcentage des ASPTS de terrain au niveau 2 de l'IPTS. En effet, nous avions demandé à l'administration de corriger une inéquité entre les agents de terrain et ceux de laboratoires, ces derniers bénéficiaient d'un ratio beaucoup plus favorable. Désormais 47% des ASPTS de SP et PJ seront au niveau 2 au lieu de 8% en SP et 21% en PJ.

L'ISSPTS sera versée pour le premier tiers à compter du 1^{er} octobre et pour les deux premiers tiers à compter du 1^{er} janvier 2017.

La requalification des ASPTS dans le corps des techniciens au niveau 1 de la grille :

En 2017, 60 ASPTS seront requalifiés, selon des règles qui devraient être proches de celles de la promotion au choix mais avec un nombre de promus beaucoup plus importants (prise en compte de l'ancienneté dans le corps, le grade, et la manière de servir).

La voie d'accès professionnelle (VAP) pour l'accès de techniciens en chef dans le corps des ingénieurs :

Nous souhaitons que cette VAP soit mise en place dès 2017.

Astreintes

Le plafonnement du paiement de la semaine d'astreinte à 121 euros (y compris lorsqu'un jour férié existe dans la semaine) sera levé début 2017. Désormais, pour une semaine d'astreinte complète avec un jour férié entre le lundi et le vendredi, les agents toucheront 154.06 euros.

Horaires variables

Les horaires variables ont été inscrits dans l'instruction générale sur l'organisation du travail (IGOT) des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Ils doivent permettre aux agents de pouvoir mieux organiser leur vie professionnelle par rapport à leur vie personnelle.

Les modalités générales de ces horaires variables sont fixés dans l'IGOT (définition des plages horaires fixes et variables, obligation de pointage, gestion des crédits d'heures supplémentaires). Des modalités plus précises doivent être discutées en comités techniques départementaux avant application dans les services fin février début mars.

Ces horaires ne doivent pas affecter le caractère opérationnel des services. Ils ne pourront donc pas s'appliquer aux personnels qui à tour de rôle seront de permanence ou de renfort de permanence mais devront s'appliquer aux autres personnels. Le SNAPATSI suit avec attention les discussions sur ce sujet sur le département du Rhône et négociera directement avec le DIPJ de Lyon.

La mise en place du SCPTS

La lettre de mission du préfigurateur a été diffusée dans les services. Le SCPTS a vocation à jouer un rôle important pour la réforme de la filière PTS.

La première action qui doit être menée par l'équipe de préfiguration est une réorganisation du plateau technique d'Ecully (SDPTS et LPS 69).

Nous seront attentifs à toutes les actions menées par l'équipe de préfiguration. Le SCPTS doit être installé au début de l'année prochaine après consultation du CT ministériel.

Les perspectives de réformes statutaires

Nous avons évoqué la nécessité d'une future réforme statutaire. En effet, la mise en place d'une ISSPTS est une première reconnaissance de la pénibilité du travail des PTS mais elle ne saurait être considérée comme suffisante.

Nous avons rappelé l'historique des revendications et des négociations (la demande d'un statut spécial spécifique à la filière rejetée par la fonction publique, la proposition de travail du ministre de l'Intérieur sur une filière spécialisée au sein des statuts actifs existants de la police nationale rejetée par les syndicats de personnels actifs).

Nous avons affirmé notre position sur ce sujet : le SNAPASI ne sera jamais dogmatique mais toujours pragmatique et à l'écoute des attentes de ses adhérents et au delà de l'ensemble des personnels. La question de l'armement éventuel des PTS est en particulier une question sur laquelle nous seront toujours attentifs à l'expression de nos mandants. Le nouveau statut des PTS, pour être vecteur d'amélioration, devra être assez souple pour respecter la diversité des profils des personnels scientifiques.

Nous avons également évoqué **l'action sociale** du SNAPATSI et de son partenaire ALLIANCE PN en faveur d'une prise en charge financière des trajets de transport en commun Lyonnais (carte TECELYS) pour les personnels PATS du RHONE.

A l'issue de notre réunion, nous avons rencontré Monsieur le DIPJ.

Nous lui avons parlé de la fatigue de certains personnels du fait des astreintes répétées et des nombreux rappels sur astreintes ainsi que de leurs craintes lorsqu'ils se déplacent seuls.

Monsieur le DIPJ nous a répondu qu'il donnerait prochainement de nouvelles informations aux personnels du SRIJ de Lyon sur leur activité en faveur de la Securité Publique.

Nous avons plus généralement parlé avec Monsieur le DIPJ du rôle des personnels scientifiques au sein des services opérationnels. Puis, nous avons réalisé avec lui une visite des nouveaux locaux techniques qui viennent d'être livrés après travaux.

Comme toujours, nous avons eu plaisir à cette journée d'échanges avec nos collègues. Et nous ne manquerons pas de les informer régulièrement de tous les sujets qui concernent notre filière au travers de nos tracts et de notre lettre à nos adhérents.